

IMIDASECT ANTS

Plaques d'appât en gel contre les fourmis

Utilisation par le grand public

Formulation : Gel zur direkten Anwendung

Principe actif : Imidacloprid

Famille chimique : Nitroguanidine (néonicotinoïdes)

Concentration : 0,01 g/kg, 0,01% m/m

Numéro d'autorisation : DE-0009275-18

Identifiant UFI : PEDV-G68N-F904-U6NY

Utilisation en intérieur et en extérieur des bâtiments.

Insectes cibles :

Fourmis pharaon (*Monomorium pharaonis*), fourmis d'Argentine (*Linepithema humile*) et fourmis noires (*Lasius niger*). Adultes.

Mode d'action :

Le principe actif Imidaclopride agit en se liant aux neurones des insectes. Cette liaison provoque un dysfonctionnement de la transmission des influx nerveux, ce qui est mortel pour les insectes cibles. Les fourmis sont attirées par les ingrédients de l'appât. Les insectes dispersent le gel en se déplaçant et empoisonnent leurs congénères par contact et ingestion du gel.

Mode d'emploi :

Respectez les instructions d'utilisation. Avant le traitement, retirez toutes les sources naturelles de nourriture pour les fourmis (par ex. déchets, restes de nourriture...) de la zone concernée afin de favoriser l'absorption du gel. Si les fourmis sont à l'intérieur, placez les boîtes d'appât à proximité des routes empruntées par les fourmis, des points d'entrée et des nids. Si les fourmis sont à l'extérieur, placez les coupelles d'appât directement sur les routes des fourmis ou dans les nids. N'utiliser que dans des zones qui ne sont pas inondées ou mouillées, c'est-à-dire à l'abri de la pluie, des inondations et des eaux de nettoyage. Inspecter les boîtes d'appât une fois par semaine. Lors des inspections, vérifiez la surface traitée et remplacez la coupelle d'appât si nécessaire. Ne pas utiliser le produit sur des surfaces absorbantes. Appliquer le produit de manière à ce qu'il ne soit pas exposé à la lumière directe du soleil ou à des sources de chaleur (par ex. radiateurs). Éviter une application continue du produit. Une réduction sensible des fourmis est attendue dans les 4 semaines. L'efficacité n'est prouvée que contre les ouvrières adultes et non contre toutes les fourmis du nid. Si l'infestation persiste malgré le respect des instructions figurant sur l'étiquette, contactez un professionnel de la lutte antiparasitaire. Informer le titulaire de l'autorisation de mise sur le marché si le traitement n'est pas efficace. Retirer les boîtes d'appât si l'infestation cesse. Utilisez les produits aux doses et aux intervalles recommandés. N'utilisez pas les néonicotinoïdes pour le traitement de suivi si les résistances réduisent l'efficacité. Surveillez les populations de ravageurs problématiques afin de détecter les premiers changements de sensibilité. Pour éviter l'apparition de résistances à une substance active, il convient d'alterner les produits ayant des modes d'action différents et d'éviter l'application répétée fréquente de la même substance active. L'utilisation de produits biocides peut être combinée à d'autres mesures d'hygiène. Les produits doivent toujours être utilisés conformément aux recommandations figurant sur l'étiquette.

IMIDASECT ANTS est recommandé pour une utilisation dans:

Locaux d'habitation (y compris les cuisines), **lieux de transformation des aliments**: Transformation: fabricants d'aliments, cuisines, abattoirs, etc. Stockage: détaillants de produits alimentaires, grands magasins, entrepôts de matières premières, silos (à l'exception des entrepôts de céréales), etc. Préparation de produits alimentaires : Restaurants, cuisines

collectives, etc. **Bâtiments publics** : zones d'utilisation permanente telles que dispensaires, hôtels, piscines publiques, bâtiments communaux, églises, salles, centres communautaires, cinémas, etc.

Application :

Max. Rapport d'application	Bait tray size			
	0,75 g	1,0 g	1,2 g	1,4 g
Intérieur (0,2 g/m ²)	1 coupelle d'appât/3,8 m ²	1 coupelle d'appât/5 m ²	1 coupelle d'appât/6 m ²	1 coupelle d'appât/7 m ²
Extérieur (0,2 g/m ²)	1 coupelle d'appât/3,8 m ²	1 coupelle d'appât/5 m ²	1 coupelle d'appât/6 m ²	1 coupelle d'appât/7 m ²

*Tableau de la quantité d'application en fonction de la taille de la barquette d'appât.

Le produit peut être utilisé en continu pendant 2 mois, sans remplacer les boîtes d'appât ouvertes. Maximum 12 applications par an.

Étape 1: Ouvrez l'emballage et retirez les boîtes d'appât.

Étape 2: Pour rendre les boîtes d'appât prêtes à l'emploi, veuillez détacher les languettes vertes découpées. Ces languettes servent à protéger les appâts et doivent être retirées pour qu'ils soient efficaces.

Étape 3: Placez les boîtes d'appâts à l'endroit choisi. Veillez à ce qu'elles soient facilement accessibles et à proximité des sources potentielles d'infestation de fourmis.

Mesures d'atténuation des risques :

Ne pas utiliser sur ou à proximité de denrées alimentaires, d'aliments pour animaux ou de boissons, ni sur des surfaces ou des objets susceptibles d'entrer en contact direct avec des denrées alimentaires, des aliments pour animaux, des boissons ou des animaux d'élevage/domestiques. Éviter le rejet dans l'environnement.

Élimination des déchets :

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation nationale. Ne pas laisser le produit non utilisé s'écouler sur le sol, dans les cours d'eau, dans les canalisations (lavabos, toilettes...) ou dans les égouts. Éliminer le produit inutilisé, son emballage et tous les autres déchets conformément à la réglementation locale. Ne pas nettoyer le bac à appâts avant de l'éliminer.

Stockage :

Ne pas stocker à proximité de denrées alimentaires, de boissons ou d'aliments pour animaux. Le produit doit être stocké à l'abri de la lumière. La durée de conservation est de 48 mois. Tenir à l'écart des enfants et des organismes non cibles/animaux domestiques.

Premiers secours :

Si un avis médical est nécessaire, garder l'emballage ou l'étiquette à portée de main. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver la peau à l'eau. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin si des symptômes apparaissent. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec de l'eau si des symptômes apparaissent. Si possible, retirer les lentilles de contact éventuellement présentes. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. INGESTION : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin si des symptômes apparaissent. EN CAS D'INHALATION : Non applicable.

IMPORTANT :

Utiliser les insecticides avec précaution. Lire l'étiquette avant l'utilisation.

Respecter l'utilisation, les doses, les conditions et les précautions d'emploi indiquées sur l'emballage, établies sur la base des caractéristiques du produit et des utilisations pour lesquelles il est recommandé.

Le traitement doit être effectué conformément aux bonnes pratiques, en tenant compte de votre propre responsabilité pour tous les facteurs spécifiques qui entrent en ligne de compte et qui échappent à notre contrôle (matériel utilisé, conditions d'application, mélanges de produits, etc).

Le fabricant garantit la qualité de ses produits, qui sont achetés dans leur emballage d'origine.

Classification



H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

P273 : Éviter le rejet dans l'environnement.

P391 : Absorber les déversements.

P501 : Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la législation nationale.

Le produit contient une substance amère.

Ce produit biocide contient de l'imidaclopride, qui est dangereux pour les abeilles.

Pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement, suivre les instructions.

Fournisseur d'engrais :

Sharda Cropchem España S.L.
Edificio Atalayas Business Center,
Carril Condomina Nº3 Planta 12,
30006 Murcia
Espagne

Distributed by:

Agrezor International GmbH
Kölustr. 58
50354 Hürth
Allemagne

Taille : 0,75 g, 1,0 g, 1,2 g et 1,4 g

Numéro de lot:

Date de fabrication:

Date d'expiration:

Durée de conservation : (4 ans à compter de la date de fabrication)